

Extrait du registre des délibérations

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni
L'an deux mille vingt-trois, le mardi 7 février

Convocations transmises par voie dématérialisée le 2 février 2023

Le Comité Syndical s'est réuni une première fois le 1^{er} février 2023. Le quorum n'ayant pas été atteint, vu les articles L5711-1, L5211-1 et L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical est réuni une seconde fois. **En vertu de l'article L2121-17, le quorum n'est pas requis pour ce Comité Syndical.**

ETAIENT PRESENTS (article L.2121-23)

- **Tours Métropole Val de Loire :**
Mesdames et Messieurs Maria LEPINE, Benoist PIERRE, Laurent RAYMOND.
- **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**
Messieurs Jacques LEMAIRE, Franck MAZET.
- **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**
Aucun présent.

ETAIENT EXCUSES :

- **Tours Métropole Val de Loire :**
Mesdames et Messieurs Frédérique BARBIER, Anne BLUTEAU, Christophe BOULANGER, Thierry CHAILLOUX, Philippe CLEMOT, Gérard DAVIET, Cédric DE OLIVEIRA, Emmanuel FRANCOIS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Christian GATARD, Jean-Patrick GILLE, Michel GILLOT, Aude GOBLET, Laure JAVELOT, Patrick LEFRANCOIS, Sébastien MARAIS, Pierre-Alexandre MOREAU, Patrick NOGIER, Florent PETIT, Bertrand RENAUD, Catherine REYNAUD, Bertrand RITOURET, Régis SALIC, Nathalie SAVATON, Cathy SAVOUREY, Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ, Alice WANNERROY.
- **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**
Mesdames et Messieurs Janick ALARY, Gilles AUGEREAU, Alain BENARD, Jean-François CESSAC, Pascale DEVALLEE, Christophe DUVEAUX, Claude GARCERA-TRIAY, François LALOT, Jean-Bernard LELOUP, Vincent MORETTE, Brigitte PINEAU, Gérard SERER, Nicolas TOKER, Axelle TREHIN.
- **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**
Mesdames et Messieurs Fabien BARREAU, Marie-Annette BERGEOT, Olivier BOUISSOU, Jean-Luc CADIOU, Stéphane de COLBERT, Isabelle DELACOTE, Alain ESNAULT, Jean-Christophe GASSOT, Sylvia GAURIER, Sylvie GINER, Éric LOIZON, Patrick MICHAUD, Patrick NATHIE, Jean-Michel PAGE, Laurent RICHARD, Sylvie TESSIER.

23/02/02 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022

Le comité syndical ayant approuvé la désignation de Monsieur Laurent RAYMOND, Troisième Vice-Président, en tant que rapporteur, celui-ci donne lecture du rapport suivant :

Le Comité syndical est invité à procéder à l'examen du Compte Administratif de l'exercice 2022 dont les résultats sont les suivants :

- Fonctionnement

Dépenses	214.192,95 €
Recettes	348.999,37 €

soit un excédent de fonctionnement de 134 806,42 €

- Investissement

Dépenses	159.474,99 €
Recettes	258.237,14 €

soit un excédent d'investissement de 98.762,15 €

- Reports

Dépenses	2495,10 €
Recettes	0,00 €

soit un besoin de financement des reports de 2495,10 €

soit un excédent total de financement de 96.267,05 €

soit un excédent net global de clôture de 231.073,47 €

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2121-31 et L 2311-5,

Le Comité syndical, sous la présidence de Monsieur Laurent RAYMOND, Troisième Vice-Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le Compte Administratif dressé par Monsieur le Président accompagné du compte de gestion de Monsieur le Trésorier principal,

Considérant que Monsieur Benoist PIERRE, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'année 2022, les finances du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle en percevant l'intégralité des créances et en n'ordonnant que des dépenses justifiées et utiles,

Le Président, Monsieur Benoist PIERRE s'étant retiré pour le vote du Compte administratif,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du Budget du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle



Le Président,

Benoist PIERRE